

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gesamtarbeitsverträge (GAV)
Akteure	Verband Schweizer Medien (VSM)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesamtarbeitsverträge (GAV), Verband Schweizer Medien (VSM), 2012 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES
DATUM: 06.12.2012
LAURENT BERNHARD

En décembre, les éditeurs romands ont résilié la **CCT dans la presse écrite** qui reste néanmoins en vigueur jusqu'à la fin 2013. Afin de justifier cette décision, le patronat a invoqué un recul important des recettes publicitaires de la presse écrite. L'association Médias Suisses a annoncé qu'elle entendait revoir le barème des rémunérations en place qui prévoit des salaires identiques sur l'ensemble des régions de la Suisse romande. Le syndicat « Impressum » a vivement regretté cette résiliation, car il craint une détérioration des conditions de travail des 1'800 employés concernés. Il est à noter que la Suisse alémanique et le Tessin n'ont plus de convention collective dans cette branche depuis 2004.¹

ANDERES
DATUM: 14.12.2013
LAURENT BERNHARD

Les partenaires sociaux de la **presse écrite romande** ont signé en fin d'année une nouvelle convention collective de travail. L'association patronale Médias Suisses, qui avait résilié la CCT au cours de l'année dernière, a obtenu l'abandon de la grille salariale. Le texte fixe un salaire d'entrée dans la profession à hauteur de 5'842 francs. Malgré le fait que la convention maintient les droits acquis par les journalistes, elle a été loin de faire l'unanimité parmi ces derniers. Les délégués du syndicat Impressum ont néanmoins approuvé la convention par 16 voix contre 7 lors d'une assemblée générale exceptionnelle. La CCT sera effective dès le 1er janvier 2014 pour une durée minimale de trois ans.²

1) NZZ et Lib., 6.12.12.

2) Lib., 14.12.13; NZZ, 16.12.13.